

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERRA DI FERRO



CORSE DU SUD

OBJET : Droit de  
règlementation.

L'an mil neuf cent quatre vingt dix à 18 heures  
Le 9 Juin Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de  
Mr GIORGI Antoine, Maire.

Etaient présents :  
MM LEONETTI Jérôme, VALENTINI Martin, BARTOLI Antoine, COTI  
Pierre Yves, SANTONI Joseph, BARTOLI Marie, CASABIANCA Marie  
Pierre, FORCIOLI Martine, SANTONI Annie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : NEANT  
MM

M<sup>lle</sup> CASABIANCA Marie Pierre a été élu Secrétaire.

DATE DE CONVOCATION

- Vu l'Article L.211.I du Code de l'Urbanisme
- Vu la Loi du 23 Décembre 1986

DATE D'AFFICHAGE

- vu le P.O.S. de la Commune approuvé le 11 Août 1986
- Le Président expose qu'il paraît souhaitable que la

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

10

PRÉSENTS

10

VOTANTS

10

Municipalité soit d'une part au courant de toutes les tran-  
-sactions effectuées sur le territoire communal et d'autre  
part puisse éventuellement acquérir des biens susceptibles  
d'apporter un plus au projet de développement.

Pour ces raisons le Conseil Municipal décide à l'unanimité  
de ses membres présents :

- d'instaurer le DROIT DE PREEMPTION URBAIN ( D.P.U )  
sur les zones classées en U V et N A dans le plan d'occupatio  
des sols de la Commune.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT  
SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire Adjoint

J. LEONETTI

PREFECTURE de la CORSE du SUD
REÇU LE
18 JUIN 1990
BUREAU DE L'URBANISME, DU TOURISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

